

## **Charte de leadership en matière de soins de santé de qualité**

La présente charte a été conçue afin d'appuyer l'amélioration continue de la santé des prestataires de soins de santé du Canada et la salubrité de leur milieu de travail. Elle s'appuie sur le principe voulant qu'un moyen fondamental d'améliorer les soins de santé soit d'arriver à des milieux de travail sains pour les employés de ce domaine et qu'il est inacceptable de financer, de gouverner ou de diriger des établissements de santé malsains tout autant que d'y travailler ou d'y recevoir des soins.

Un milieu de travail sain dans le secteur de la santé constitue un milieu de travail où est appliquée une approche stratégique exhaustive visant à procurer aux prestataires de soins de santé des conditions physiques, culturelles, psychosociales et professionnelles qui maximisent leur santé et leur bien-être, la qualité des soins prodigués aux patients et aux clients ainsi que le rendement de l'organisme et du système.

Les ressources humaines en santé devraient être considérées et traitées comme de précieux atouts du système de santé. Une haute qualité de vie au travail est nécessaire au maintien en poste de nos ressources en nombre limité. Cette qualité est également importante à la prestation de soins efficaces, efficaces et sûrs aux patients et aux clients.

Pour les prestataires de soins de santé du Canada, nous avons une vision : établir des niveaux de santé et de travail optimaux qui se démarquent par un leadership et de saines pratiques de gestion et de responsabilisation. Le système de santé canadien a besoin d'un cadre opérationnel de renouvellement du milieu de travail et du personnel exhaustif qui ne dresse pas les uns contre les autres des organismes se disputant le personnel disponible. En travaillant ensemble à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à l'échange de pratiques exemplaires en matière de milieu de travail sain, cette vision deviendra réalité.

**Nous entérinons ces principes et nous nous engageons à agir dès maintenant afin :**

- **De faire de la qualité de vie au travail une priorité stratégique;**
- **D'évaluer les indicateurs de la qualité de vie au travail, y compris les indicateurs standard déterminés par la coalition, d'en faire le suivi et d'en présenter les résultats;**
- **D'arrêter au moins une stratégie d'action prioritaire à mettre en œuvre et à évaluer;**
- **De déceler et d'acquérir des connaissances en matière de pratiques exemplaires liées à la qualité de vie au travail;**
- **D'échanger des connaissances et de former un réseau avec les autres dirigeants du secteur de la santé relatifs aux pratiques propres à un milieu de travail sain.**

<i>Signature</i>	<i>Titre</i>	<i>Date</i>
<b>Organisme :</b>		
<b>Province :</b>		